



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-450 bis**

Publié le 14 décembre 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature permanente de la journée consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France aux agents en charge de la formation ENTREPRENDRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté en date du 13 décembre 2021 portant désignation des membres de la section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et périmètres des CCI visées ci-après :

Dans le cadre des activités relatives à l'accompagnement individuel et collectif des chefs d'entreprise et des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises

- Toutes conventions et attestations de stage des formations à la création, reprise et transmissions d'entreprises et du suivi des jeunes entreprises
- Toutes autres conventions et attestations de formation des chefs d'entreprise visant à confirmer ou développer des compétences personnelles

<u>CCI</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
CCIR Hauts de France	Grégory MARCAILLE	Directeur exécutif délégué à la mission de coordination des activités d'appui
	François GIRARDIN	Manager CCI Entreprendre
ARTOIS	Karine CATENNE	Responsable Pôle business et partenariat
GRAND HAINAUT	Rodolphe RICHEZ	Directeur Appui aux entreprises
	Stéphane LAFORCE	Manager consultants
GRAND LILLE	Daniel VENTURINI	Directeur Appui aux entreprises
	Anthony GUDIN	Manager Création et Reprise d'entreprise

LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Agathe SAINFEL	Directrice du développement business et partenariats
	Bénédicte WAYMEL	Manager Entreprendre
AISNE	Nicolas KACZMAREK	Directeur service juridique-entreprendre- transmission et formalités
OISE	Anabelle DOBRENEL	Directrice service création reprise transmission d'entreprise
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur exécutif par intérim
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle entreprendre

Article 2 :

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021



Philippe HOURDAIN
Président



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant désignation des membres de la section prospective
au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4134-18 à R 4138-20 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 février 2018 modifié portant création d'une section prospective du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable du 17 septembre 2021 du président du conseil régional Hauts-de-France répondant à la consultation du président du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable du bureau du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France du 6 octobre 2021 ;

Sur proposition du président du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France en date du 28 octobre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont constatées les désignations à la section en charge de la prospective du conseil économique, social et environnemental régional de la région Hauts-de-France, les personnalités et les organismes extérieurs suivants :

Au titre des personnalités :

- Philippe Hourdain, président de la chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France ;
- Pierre Giorgini, ancien président -recteur de l'université catholique de Lille ;
- Frédéric Boiron, directeur général du centre hospitalier universitaire régional de Lille ;
- Thierry Stadler, président d'honneur du pôle de compétitivité Industries et agro-ressources (pôle de la bio économie) ;
- Paul Personne, professeur émérite, ex-président d'Europe direct Hauts-de-France ;
- Bernard Reitel, professeur de géographie politique et urbaine, université d'Artois ;

Au titre des organismes :

- Institut national des statistiques et des études économiques représenté par Jean-Christophe Fanouillet, directeur régional ;
- Banque de France représentée par Kathie Werquin-Wattebled, directrice régionale.

Article 2 – Sous réserve des dispositions de l'article R 4134-19 du code général des collectivités territoriales, la durée du mandat des membres de la section est de trois ans. Il expire en même temps que celui des membres du bureau. Le mandat est renouvelable.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **13 DEC. 2021**



Georges-François LECLERC